



SYNTHESE DES TAUX MAXIMAUX D'INTERVENTION Pour la structuration de l'Offre de Bois

Structuration de l'offre de bois	Etudes de faisabilité	70%
	Plates formes industrielles	40%
	Plates formes locales	40 à 50%
	Déchiqueteuses mobiles à grappin destinées au bois énergie	20%
	Matériel forestier spécifique (entreprises forestières)	40%
	Equipements expérimentaux	Aide adaptée à chaque projet

Les taux définis ci-dessus sont des maximums. Les aides apportées doivent respecter les systèmes d'aide et les règles associées applicables à chacun des partenaires. En tout état de cause, ces aides respectent les règles européennes d'encadrement des aides publiques.